Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0014485.2023.002

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur
☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**PHYTOBIOLAB**		
Adresse	**1 rue andre marie ampere ZA LA MENUDE 31830 Plaisance-du-Touch**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Préparation
- Distribution / Mise sur le marché
- Importation
- Exportation

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
  Méthode de production:
  – production biologique, sauf durant la période de conversion
- (b) Animaux et produits animaux non transformés
  Méthode de production:
  – production biologique, sauf durant la période de conversion
- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
  Méthode de production:
  – production de produits biologiques

DÉLIVRÉ

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**09 août 2023 09:26:21 +0200 CEST**	Nom et signature	**QUALISUD** Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-08-09 07:26:22 UTC
Lieu	**Marmande (FR)**		

I.8 Validité

Certificat valable du **12/06/2023** au **31/12/2024**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Algues en paillettes : dulse, kombu, laitue de la mer, spaghetti de la mer, wakamé		Biologique
Aliments homogénéisés et diététiques : Huile alimentaire de cuisine		Biologique
Charbon végétal actif		Biologique
Chlorella		Biologique
Complément alimentaire : huile de pépin de courge, andro, citrobetaine, vitamine B12, feb, gast, gyne, vitamine K, coenzyme Q10 - certains ingrédients sont issus de l'agriculture biologique		Biologique
Complément alimentaire en capsule : Bio-onagre, Biolin		Biologique
Complément alimentaire en dosette : Oemine gelée royale		Biologique
Complément alimentaire en gélule ou capsule : Klamath 1000, Eczebiophilus, OEMINE D2, camomille Bio, Svelt (figuier de barbarie)		Biologique
Compléments alimentaires liquides : Biocitrus (400 et 1200), propolis		Biologique
Eaux florales alimentaires et hydrolats : bleuet, camomille, cannelle, eau de fleur d'oranger, genévrier, géranium, girofle, hamamelis, helichryse, lavande , , melisse,menthe, romarin, rose , sauge sclarée , thé vert, thym, tilleul, verveine, ylang ylang		Biologique
Huile d'inca inchi		Biologique
Huiles essentielles : bois de Hô, bois de rose, petit grain de bigaradier,canelle,cajeput, citron, citronnelle de Java, eucalyptus globuleux, eucalyptus radié, genévrier baies, géranium, girofle, lavande officinale, lavandin, mandarine verte, menthe poivrée, menthe arvensis, myrte, marjolaine, niaouli, orange douce, origan, palmarosa, ravensare, ravintsara, romarin, tea-tree, thym, verveine Lippia, ylang-ylang		Biologique
Jus alimentaire d'Aloe vera		Biologique
Macérât glycériné de bourgeons : myrtilles - églantier - maronnier - pommiers - tilleul - romarin - vigne - airelle - aubépine - aulne glutineux - cassis - figuier - framboisier - ginkgo - bouleau verruqueux - bouleau pubescent - peuplier - genevrier - noyer - pin sylvestre - ronce - sureau - vigne vierge - olivier - citronnier - frêne - sapin - amendier - chêne - mélange TENS - mélange STRESS - mélange DEPUR - mélange MEMO - mélange DIGEST - mélange DERM - mélange SOM - mélange ARTRO - mélange DOU - mélange COLI - mélange GYNE - mélange VEN - mélange SAP		Biologique
Sève de bouleau		Biologique
Spiruline		Biologique
Spiruline : OEMINE SPIRULINE BIO 1000, OEMINE SPIRULINE BIO 1000 BOOST		Biologique
Spray buccal : Oemine Propolis		Biologique
Teintures mères : Achillea millefolium, Alchemilla vulgaris, Allium cepa, Angelica archangelica, Arctium lappa, Artemisia vulgaris, Asperula odorata, Avena sativa, Betula alba, bourse à pasteur, Calendula officinalis, Cinnamomum, Coquelicot, Curcuma, Dysmen, Drosera rotundifolium, Echinacea purpurea, Epilobium angustifolium, Aquisitum arvense, Euphrasia officinalis, Gentiana lutea, Geranium robertianum, Ginkgo biloba, Grindelia robusta, Hamamelis virginiana, Harpagophytum procumbens, Halianthus anuus, Illicum verum, Inula helenium, Lamium album, Laurus nobilis, Lavandula officinalis, Leonorus cardiaca, Levisticum officinale, Melilotus officinalis, Melissa officinalis, Nigella damascena, Pilosella, Potentilla officinale, Rhamnus frangula, Rhodiola rosea, Rosmarinus officinalis, Rumex patientia, Salvia officinalis, Spirea ulmaria, Tilia tomentosa, Viola tricolor, vitex agnus castus, Vitis vinifera, Zingiber officinalis, guarana, fucus, centella asiatica		Biologique
Tisanes : anis vert - ibiscus (karkade) - lavande - mélisse - menthe des champs - menthe poivrée - ortie - pissenlit - reine des près - romarin - sauge - tilleul - verveine - vigne rouge - reglisse - citron - mauve - aubier de tilleul - camomille - matricaire - marjolaine - thym -aubépine - orange		Biologique

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ